

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G Electricien-ne courants forts ou faibles, organisé par Sorbonne Université

Le président de Sorbonne Université,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G Electricien-ne courants forts ou faibles, organisé par Sorbonne Université est composée ainsi qu'il suit :

Sophie ANTRAGUE, présidente, Ingénieure d'études hors classe, Sorbonne Université, Paris

Jean-Michel GRISONI, membre, Ingénieur de recherche hors classe, Centre national de la recherche scientifique, Villefranche-sur-Mer

Emmanuel MACIEL, membre, Ingénieur d'études de classe normale, Université Paris Saclay, Gif sur Yvette

Article 2 : Le Directeur Général des Services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le 22 juin 2021



SORBONNE
UNIVERSITÉ
Pour le Président et par délégation
Directrice générale des services adjointe
Relations sociales

Anne-Marie TIEGES